

Résolution 647

pour la construction de mille logements au chemin de l'Etang et le développement économique de Blandonnet

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la volonté de la commune de Vernier de développer le secteur du chemin de l'Etang afin d'y construire près de mille logements ;
- l'intense développement économique du secteur de Blandonnet ;
- la présence de citernes d'hydrocarbures jouxtant ces lieux et nuisant à leur développement ;
- la motion M 1902 en attente de traitement par le Grand Conseil ;
- la résolution R 543 – 10.11 déposée le 6 octobre 2010 auprès du Conseil municipal de Vernier ;
- la décision du 12 octobre 2010 de la Fondation des terrains industriels (FTI) de transférer l'entreprise Jaeger & Bossard sur l'ancienne parcelle de la société Holcim SA, contre l'avis de la commune de Vernier et sans attendre la décision du Grand Conseil sur la motion M 1902 ;
- que cette décision précipitée interdit les développements précités,

invite le Conseil d'Etat

- d'agir pour ne pas préteriter de possibles regroupements de citernes en transférant l'entreprise Jaeger & Bossard à Vernier ;
- à soutenir les efforts de commune de Vernier dans le but de construire mille logements au chemin de l'Etang et de développer le secteur de Blandonnet ;
- à mettre en œuvre une politique visant à réduire les risques au sens de l'OPAM, encourus par la population verniolane par la proximité des citernes d'hydrocarbures sises le long de la route de Vernier, ainsi que par la ligne CFF ZIMEYSA-La Praille, comprenant en particulier l'étude d'une possible couverture de ces voies.